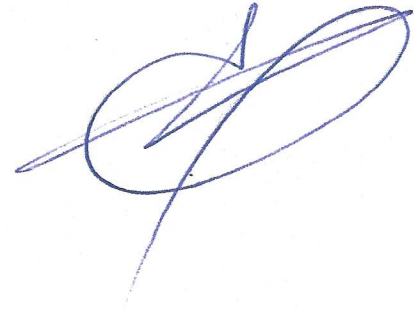


DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
Communauté de communes des Trois Forêts
4, Route de Châtillon
52120 CHATEAUVILLAIN
Tél: 03.25.01.38.53.

Premier feuillet – Page 1

Le CE



REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

**Enquête publique relative au projet de PLUi de la
Communauté de communes des Trois Forêts (CC3F), à
l'abrogation des cartes communales de Giey-sur-Aujon et
Blessonville, ainsi qu'à un PDA (Périmètres Délimités des
Abords) de 12 communes de la CC3F.**

Commune

AUBEPIERRE-SUR-AUBE

OBJET DE L'ENQUETE :

Enquête publique relative au projet de PLUi de la Communauté de communes des Trois Forêts (CC3F), abrogation des cartes communales de Giey-sur-Aujon et Blessonville, ainsi qu'à un PDA (Périmètres Délimités des Abords) de 12 communes de la CC3F.

ARRETE D'OUVERTURE D'ENQUETE :

Arrête d'ouverture de Madame la Présidente de la CC3F n°2025-016 du 07/11/2025.

COMMISSION D'ENQUETE :

M. Bernard RORET, Président de la commission.
M. Yves VAILLANT, Membre de la commission.
M. Dario ZUGNO, Membre de la commission.

DUREE DE L'ENQUETE : 36 jours.

Date d'ouverture de l'enquête

01 décembre 2025 à 08 heures.

Date de clôture de l'enquête

05 janvier 2026 à 18 heures.

REGISTRE D'ENQUETE :

Il comporte 10 feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la Commission d'enquête et destinés à recevoir les observations du public. Ces dernières peuvent être adressées par écrits à la Commission d'enquête dans les mairies des 29 communes de la CC3F et au siège de cette dernière, ou par voie électronique à : enquete.publiqueplui@cc3f52.fr ou <https://www.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Ils seront tenus à la disposition du public dès leur réception au siège de la CC3F aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et sur le site de celle-ci conformément à l'arrêté communautaire ci-dessus.

RECEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du publique aux permanences énumérées ci-dessous

Maranville	VAILLANT	Mardi	02/12/2025	14h/17h	Mairie
Arc-en-Barrois	ZUGNO	Mercredi	03/12/2025	14h/17h	Mairie
Montheries	VAILLANT	Vendredi	05/12/2025	9h/12h	Mairie
Châteauvillain	RORET	Samedi	06/12/2025	9h/12h	EFS-CC3F site le Chameau
Villiers-sur-Suize	ZUGNO	Mercredi	10/12/2025	14h/17h	Mairie
Latrecey-Ormoy-sur-Aube	ZUGNO	Jeudi	11/12/2025	9h/12h	Mairie
Aubepierre-sur-Aube	ZUGNO	Vendredi	12/12/2025	9h/12h	Mairie
Bricon	RORET	Samedi	13/12/2025	9h/12h	Mairie
Châteauvillain	RORET	Mercredi	17/12/2025	14h/17h	Mairie
Richebourg	VAILLANT	Jeudi	18/12/2025	14h/17h	Mairie
Maranville	VAILLANT	Vendredi	19/12/2025	14h/17h	Mairie
Arc-en-Barrois	ZUGNO	Samedi	20/12/2025	9h/12h	EFS- Le Relais
Châteauvillain	RORET	Mardi	23/12/2025	14h/17h	Mairie
Laferté-sur-Aube	VAILLANT	Mardi	30/12/2025	9h/12h	Mairie
Bricon	RORET	Lundi	05/01/2026	14h/17h	Mairie

Aucune réunion publique n'a été organisée par la Commission d'enquête du temps de l'enquête publique.

Première journée

Le 01 décembre 2025 à 08 heures a été ouvert le présent registre.

Le Commissaire enquêteur



Observations de M.

① Mme Chopard Chloé demeurant 26 Rue Principale, 52210 Coupray, le vendredi 12 décembre à 10h.

Je suis la gérante de la SCI RIPEL, gestionnaire de biens immobiliers. J'ai également comme partenaire M. CHOPARD Antoine, Artisan Magon Couvreur sur la commune de Coupray.

Depuis un certain temps, nous réfléchissons à la possibilité d'agrandir la surface de l'exploitation, ce situant au cœur du village. d'une unique solution trouvée consiste à récupérer un terrain enclavé dans nos parcelles, situé à l'arrière de notre entreprise.

Pour ce faire, nous avons échangé, avec M. GUILLAUME François et GUILLAUME Serge, agriculteurs, le fond de nos parcelles AB 143, 145, 146, contre un morceau de 1a 46 ca.

Ceci nous permettra à terme d'agrandir notre atelier, lieu de stockage des véhicules et équipements de l'entreprise.

Dans le cadre du PLU, le terrain que nous venons d'échanger le jeudi 11 décembre 2025 par acte notarié est actuellement zoné en "N". Je sollicite un changement de zonage en ~~IAA~~ afin de pouvoir effectuer la construction. L'entreprise existe depuis 2014, et a toujours eu son siège social à Coupray et nous souhaitons y rester et n'envisageons pas de délocalisation sur une autre commune ou des terrains seraient disponibles pour s'installer, au risque de créer de la concurrence avec nos confrères et

Pièce jointe ①

Commune :
COUPRAY (146)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 126 A
Document vérifié et numéroté le 31/07/2025
A.C.D.I.F. CHAUMONT
Par BROWN Catherine
Géomètre principale
Signé

SDIF de la HAUTE-MARNE
Cité administrative
89 Rue Victoire de la Marne
BP 42064
52903 CHAUMONT CEDEX
Téléphone : 03 25 30 23 51
sdif.haute-marne@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AB
Feuille(s) : 000 AB 01
Qualité du plan : Plan non régulier

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/250
Date de l'édition : 31/07/2025
Support numérique : _____

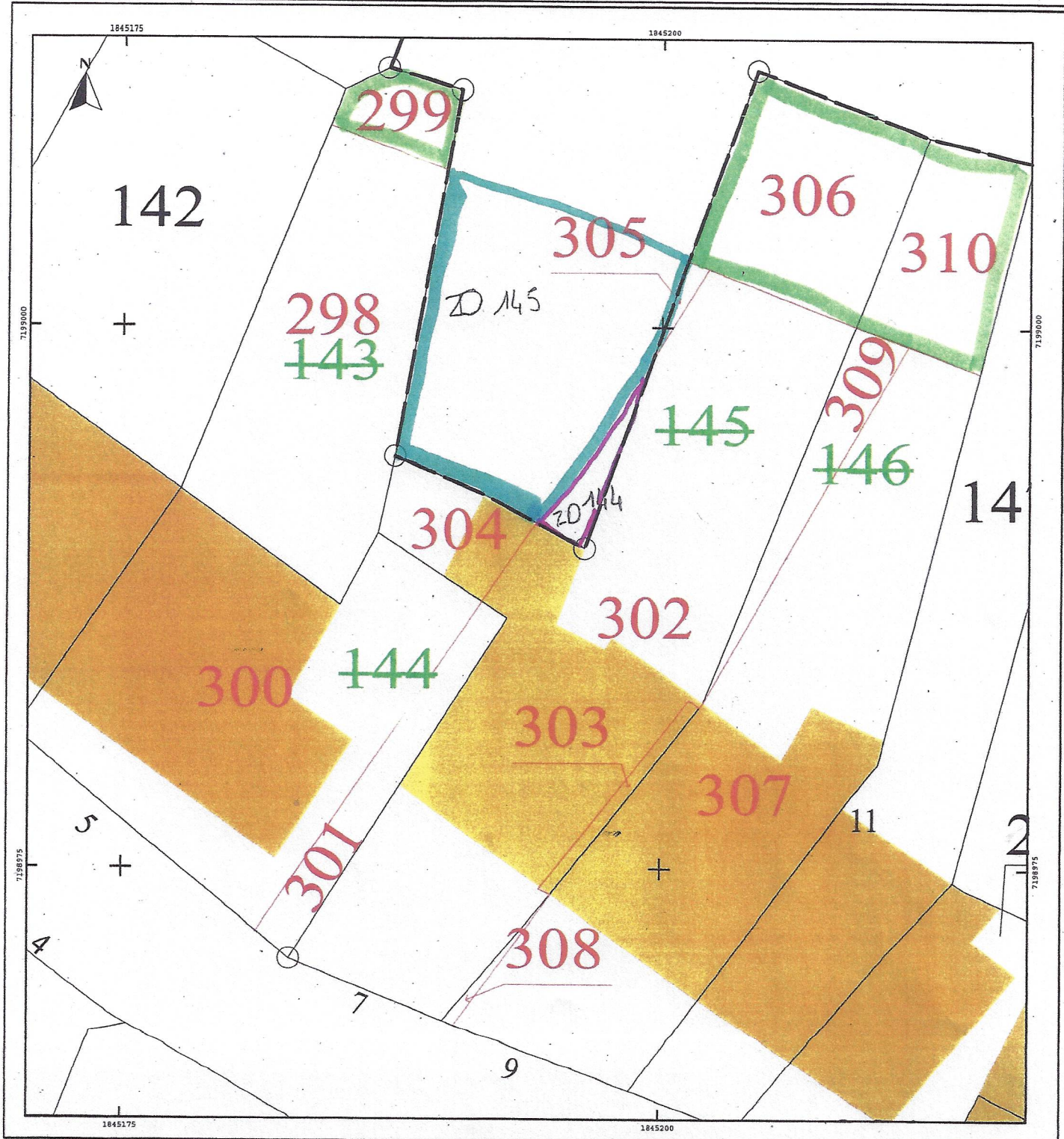
D'après le document d'arpentage
dressé
Par CABINET CARDINAL LONG

Réf. :
Le 22/07/2025

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.
A _____, le _____

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Modification selon les énonciations d'un acte à publier



Guillaume SCI Ripel M/mme Chopand

Le 05 janvier 2026 à 18^h00 heures,

le délai d'enquête étant expiré,

Je soussigné Jawad Zughr, commissaire enquêteur, déclare
clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 36 jours
consécutifs,
du 01 décembre 2025 à 08 heures au 05 janvier 2026 à 18 heures.

Les observations ont été consignées au registre
par1..... personne(s)
(pages n°.....3..... à4.....)

En outre, j'ai reçu1..... lettre(s) ou note(s) qui est (ou sont) annexée(s) au
présent registre.

- 1 – Lettre ou note en date du 12/12/25 de M. Ch. PARJ Chbe
pièce jointe n° 1
- 2 – Lettre ou note en date du de M.
- 3 – Lettre ou note en date du de M.
- 4 – Lettre ou note en date du de M.
- 5 – Lettre ou note en date du de M.

Le 05 janvier 2026
Le Commissaire enquêteur

